

que la France offre de consentir que le Rhin serve de Barriere à l'Empire; elle offre aussi de ceder Brisac, le Fort de Kehl & Landau, & de raser toutes les Fortereſſes, tant de l'autre côté du Rhin, que sur ce Fleuve.

Quant à l'interêt des Protestans d'Allemagne, il n'y aura point de difficultez du côté de la France, & elle ne s'opposera pas à ce qu'on les rétablisse sur le pié du Traité de Westphalie.

Les Pais-Bas Espagnols pourront aller à Sa M. Imperiale, les Royaumes de Naples & de Sardaigne, le Duché de Milan, & les Places appartenantes à l'Espagne sur les Côtes de Toscane, pourront aussi être cedées à l'Empereur par le Traité de Paix.

Quant au Royaume de Sicile; quoi qu'il n'y ait plus de dispute touchant la cession qu'en doit faire le *Roi Philippe*, cependant il n'est pas encore décidé comment on en disposera.

Les interêts des Etats Généraux par rapport au commerce, sont accordez sur le pié que leurs Ministres ont demandé, à l'exception seulement de quelque peu de sortes de Merchandises: de même que la Barriere ensiere telle que les Etats l'ont demandée, à la France en 1709., excepté deux ou trois Places au plus.

Et quant à ces exceptions, il y a divers expediens proposez; & je ne fais aucun doute que cette Barriere ne puisse être réglée d'une manière à mettre cette Republique entierement à couvert de toute entreprise du côté de la France, ce qui est le fondement de tous les engagements que j'ai avec les Etats sur ce sujet.